

Veillez prendre connaissance des présentes avant d'utiliser les services de RADIOACTIF. En utilisant les services de RADIOACTIF, vous acceptez d'être lié par les modalités et conditions ci-dessous.

Les conditions générales s'appliquent à tous les utilisateurs des services de RADIOACTIF, qu'il soit Client, Revendeur, Fournisseur ou Client d'un Revendeur. Pour des fins de simplification tous ces partenaires sont assimilés à des CLIENTS.

## **1. Modalités et conditions**

- 1.1. Les logiciels sont la propriété de leurs auteurs respectifs, mais RADIOACTIF utilise ces logiciels dans les limites permises par la licence d'utilisation. Pour les fins des présentes, les logiciels sont considérés au même titre que les équipements.
- 1.2. Le CLIENT s'engage à respecter les limites imposées par les licences et les conditions d'utilisation des logiciels et services de RADIOACTIF et de ses fournisseurs. Si par ses agissements, le CLIENT ne respecte pas lesdits droits et conditions d'utilisation, RADIOACTIF peut procéder à une suspension de service sans préavis. Le CLIENT a la responsabilité de lire les conditions et licences d'utilisation disponibles sur le site Internet de RADIOACTIF ou sur celui des fabricants et de contacter sans délai le service à la clientèle pour toutes questions ou éclaircissements.
- 1.3. Si le CLIENT ou ses mandataires, délibérément, par négligence ou en effectuant ses propres installations ou de toutes autres façons, occasionnent la perte ou endommagement des équipements ou installations de RADIOACTIF, le CLIENT paiera les coûts totaux de restauration et/ou de remplacement de ces installations, et ce, selon le moyen utilisé par RADIOACTIF. Lesdits coûts doivent être acquittés sans délai sur présentation d'une facture de RADIOACTIF.
- 1.4. L'entretien et les réparations seront effectués dans les meilleurs délais possibles. Des délais de 2 jours ouvrables et plus peuvent être applicables à la visite d'un technicien pour la réparation d'un problème affectant le réseau extérieur ou le réseau sous la responsabilité du CLIENT. RADIOACTIF ou ses mandataires peuvent simplement identifier que le problème est sur le réseau CLIENT et facturer le CLIENT pour les frais de diagnostics. Le CLIENT devra alors voir à réparer son réseau par ses propres moyens et assumer seul les frais de réparation. RADIOACTIF ne peut être tenu responsable de quelques dommages que ce soit associés aux délais de réparation.
- 1.5. Par les présentes, vous reconnaissez que RADIOACTIF et ses compagnies affiliées peuvent conserver et utiliser les renseignements, les commentaires ou les idées que vous leur transmettez concernant le Service (y compris tous les produits et services disponibles sur le Service). RADIOACTIF ouvrira et maintiendra un dossier à votre nom, toutefois RADIOACTIF ne transfèrera d'aucune façon à des tiers, les informations détenues, à moins que cette information ne soit requise pour vous fournir le Service ou qu'une autorité compétente en fasse la demande. Le mode de communication privilégié de RADIOACTIF avec ses CLIENTS est par courriel, si vous désirez recevoir les communications de RADIOACTIF par la poste des frais administratifs pourront être appliqués à votre compte. Si vous ne fournissez pas d'adresse de courriel ou si vous ne signifiez pas à RADIOACTIF votre nouvelle adresse de courriel, ou si votre adresse de courriel ne fonctionne pas au moment de l'envoi d'informations pertinentes, RADIOACTIF ne sera pas tenu de vous transmettre l'information par un autre moyen. En continuant d'accéder au Service après la transmission de telles informations vous confirmez que vous acceptez d'être lié par cette information.

## **2. Responsabilités**

- 2.1. RADIOACTIF ne peut être tenue responsable de quelques manières que ce soit des contenus qui circulent à travers ses câbles, équipements et autres composantes de l'infrastructure mise à la disposition du CLIENT.
- 2.2. RADIOACTIF ne peut garantir le fonctionnement continu de son service ou de ses installations. RADIOACTIF ne peut être tenu responsable envers le CLIENT, ou envers toutes autres personnes, de dommages résultant d'erreurs, d'omissions, d'interruptions, de retards, d'erreurs de transmission, de défauts de transmission, de pannes ou de défauts de ses installations ou de toutes autres causes. Le CLIENT dégage RADIOACTIF, ses fournisseurs et

- revendeurs, de toutes responsabilités et consent à les tenir indemnes de toutes réclamations suite à une interruption momentanée ou définitive du service.
- 2.3. RADIOACTIF ne peut être tenue responsable des mutilations ou des dommages causés par l'équipement ou les installations de RADIOACTIF sur le lieu du CLIENT. Dans le cas où le client n'est pas propriétaire des lieux en question, le CLIENT devra tenir RADIOACTIF indemne de toutes réclamations découlant de telles mutilations ou de tels dommages.
  - 2.4. RADIOACTIF ne peut être tenue responsable envers le CLIENT, ou envers toutes autres personnes, quant à un dommage quelconque à un équipement, appareil ou dispositif fourni par ou pour le CLIENT provenant ou résultant du raccordement ou de l'utilisation de tel équipement, appareil ou dispositif avec les installations de RADIOACTIF
  - 2.5. RADIOACTIF ne sera pas responsable vis-à-vis le CLIENT, ou toutes autres personnes, de tout dommage résultant d'un incendie, d'une explosion ou de tout autre événement causé par l'installation, l'utilisation ou le fonctionnement d'un circuit ou de l'équipement de RADIOACTIF ou d'un branchement à un équipement de RADIOACTIF
  - 2.6. Dans le cas où des circuits ou des raccordements physiques relierait le réseau du CLIENT à celui de RADIOACTIF, RADIOACTIF ne sera pas responsable des dommages résultant du fait que la foudre ou d'autre(s) courant(s) électrique(s) passe(nt) du réseau de RADIOACTIF à celui du CLIENT ou de ce dernier à celui de RADIOACTIF
  - 2.7. RADIOACTIF ne peut être tenue responsable :
    - 2.7.1. De toutes pertes financières directes ou indirectes pouvant découler d'une interruption de service de quelque nature ou pour quelque cause que ce soit.
    - 2.7.2. De toutes circonstances découlant de force majeure ou, toutes circonstances ou événements indépendants de la volonté de RADIOACTIF incluant sans limitation les feux, accidents, guerres, émeutes, grèves, lock-out, troubles de relation de travail, faits de Dieu, faits de l'autorité civile ou militaire, ou incapacités d'obtenir des fournisseurs habituels les matériaux, la main-d'œuvre ou les services nécessaires à l'exécution des obligations de RADIOACTIF
    - 2.7.3. des actes ou omissions d'une autre compagnie, entreprise ou société exploitante de téléphone ou de télécommunication dont les installations sont utilisées aux fins de raccordement avec des points de terminaisons du CLIENT que RADIOACTIF ne dessert pas directement
    - 2.7.4. De toutes déclarations diffamatoires ou violations des droits d'auteur découlant d'informations transmises ou reçues par l'intermédiaire de services obtenus de RADIOACTIF
    - 2.7.5. De toutes violations de brevet résultant de la combinaison ou de l'utilisation d'installations fournies par le CLIENT avec les services obtenus de RADIOACTIF
    - 2.7.6. De toutes violations de droits d'auteur ou de marque de commerce, fausses représentations ou acte de concurrence déloyale résultant de l'utilisation de services obtenus de RADIOACTIF
    - 2.7.7. Des renseignements confidentiels que le CLIENT transmet et/ou reçoit via les services de RADIOACTIF Le CLIENT assume seul ce risque et dégage RADIOACTIF de toutes responsabilités.
    - 2.7.8. De toute divulgation, volontaire ou non, à des tiers de renseignements confidentiels que le CLIENT transmet, entrepose et/ou reçoit via les services de RADIOACTIF Le CLIENT assume seul ce risque et dégage RADIOACTIF de toutes responsabilités.
    - 2.7.9. Le CLIENT assume seul les risques des dommages causés par les virus informatiques, les vers, et tous les autres programmes informatiques malicieux qui voyagent sur Internet.
    - 2.7.10. Le CLIENT assume seul les risques reliés à la navigation sur Internet.
  - 2.8. Si vous commandez un service Internet Haute vitesse, vous reconnaissez et convenez que les informations que vous avez fournies en passant votre commande servent à vérifier si le Service est disponible dans votre région. Étant donné la nature de la technologie DSL, RADIOACTIF peut, jusqu'à la date d'installation, et même après celle-ci, établir que le Service ne peut être offert dans votre région. RADIOACTIF décline toute responsabilité à l'égard des réclamations, dommages, pertes ou dépenses découlant de la non disponibilité du Service dans votre région, même si cette non-disponibilité vous est annoncée après l'installation.
  - 2.9. RADIOACTIF ne sera en aucun cas tenu responsable de quelque réclamation, dommage, perte ou dépense, y compris, mais sans s'y limiter, toute perte de salaire ou journée de travail manquée, si un rendez-vous d'installation est manqué, que ce soit par RADIOACTIF ou par un

tiers installateur. Il vous incombe de faire des copies de secours avant l'installation. RADIOACTIF ou ses mandataires ne seront responsables d'aucune perte de données

### **3. Restriction et obligation**

- 3.1. Le CLIENT ne peut utiliser le service de RADIOACTIF ou permettre qu'il soit utilisé dans un but ou d'une manière qui soit contraire à la loi ou à la réglementation en vigueur. À cet effet, le CLIENT s'engage à ne pas utiliser l'accès Internet pour accéder, télécharger ou diffuser des contenus en violation des lois en vigueur.
- 3.2. Le CLIENT doit s'assurer de prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la protection de ses données et de son réseau.
- 3.3. Le CLIENT doit préserver la confidentialité de son nom d'utilisateur et de son mot de passe qui lui permet d'accéder à son service de RADIOACTIF. Toutes connexions simultanées au moyen d'un même nom d'utilisateur et mot de passe sont interdites. Toute contravention à cette disposition peut entraîner des frais supplémentaires, et ce, sans préavis.
- 3.4. Le CLIENT ne peut utiliser de façon abusive le réseau de RADIOACTIF. A cette fin, RADIOACTIF se réserve le droit de gérer l'utilisation de la bande passante de façon à maintenir le fonctionnement de son réseau à un niveau optimal. RADIOACTIF peut donc ralentir les CLIENTS qui, de l'avis de RADIOACTIF, sur-utilisent le réseau sans aucun préavis. Tout CLIENT qui abuse sera ralenti à 20% de la vitesse maximale de son forfait pour une période de 24h. Pour tous les détails sur la politique de gestion d'abus SVP consultez [www.radioactif.ca/gestion\\_abus](http://www.radioactif.ca/gestion_abus)
- 3.5. Un CLIENT qui a un solde impayé peut également voir sa vitesse ralentie sans autre préavis.
- 3.6. Le CLIENT doit aviser sans délais si sa compagnie de service téléphonique local apporte quelque changement que ce soit à son service local. Par « changement », on entend tout déménagement, même si votre numéro de téléphone reste le même, tout changement de numéro de téléphone et toute modification qui pourrait être apportée à votre service téléphonique local incluant les changements de forfait. Des frais d'annulation ou de réactivation, s'il y a lieu, seront imputés à votre compte et les forfaits requis pour maintenir votre service fonctionnel pourraient être modifiés.

### **4. Suspension du service par RADIOACTIF**

- 4.1. RADIOACTIF peut suspendre le service dans les cas suivants :
  - 4.1.1. Si le CLIENT omet de payer un compte en souffrance pourvu que ce compte le soit depuis plus de dix (10) jours de la date d'exigibilité.
  - 4.1.2. Si le CLIENT utilise ou permet à d'autres personnes d'utiliser les services de RADIOACTIF dans un but ou d'une manière contraire à la loi ou à la réglementation en vigueur.
- 4.2. Avant de procéder à la suspension, RADIOACTIF doit donner un préavis d'au moins cinq (5) jours ouvrables indiquant la raison et la date de suspension, le montant dû, le cas échéant, les frais de rétablissement du service et, s'il y a lieu, toutes autres informations pertinentes.
- 4.3. Nonobstant le paragraphe précédant, RADIOACTIF peut suspendre sans préavis le service en cas de faillite, cession volontaire de biens, mise sous séquestre, mise en liquidation ou autres cas de cessation des activités du CLIENT pour quelques motifs que se soient. RADIOACTIF peut également suspendre sans préavis tout CLIENT qui contrevient aux conditions d'utilisation des produits de RADIOACTIF et de ses fournisseurs ou tout CLIENT qui n'as pas pu être raisonnablement contacté.
- 4.4. La suspension du service ne dispense pas le CLIENT de toutes sommes dues en vertu du contrat en vigueur entre RADIOACTIF et le CLIENT.
- 4.5. Tout équipement qui n'as pas été entièrement payé demeure la propriété de RADIOACTIF jusqu'à son parfait paiement. RADIOACTIF peut en tout temps et sans préavis reprendre un équipement qui n'as pas été entièrement payé (même si un paiement partiel à été fait)

### **5. Confidentialité, successeurs et ayant droit**

- 5.1. Le CLIENT ne peut céder les droits ou obligations d'une convention ou entente avec RADIOACTIF sans le consentement écrit préalable de RADIOACTIF
- 5.2. Les engagements convenus aux conventions ou ententes entre RADIOACTIF et le CLIENT s'appliquent aux parties ainsi qu'à leurs successeurs.

5.3. Les informations contenues sur les ordinateurs, serveurs, site Internet et dans les courriels sont la propriété et la responsabilité du CLIENT. Si le CLIENT met des informations de façon publique, sans sécurité ni encryptions, RADIOACTIF ne peut garantir qui verra ou ne verra pas les informations. Il est de la responsabilité du CLIENT de paramétrer son réseau de façon à protéger les informations confidentielles s'y trouvant. RADIOACTIF ne peut être tenu responsable des failles de sécurité du système d'exploitation ou des applications, des serveurs sur lesquels se trouve les informations du client.

## **6. Paiements**

- 6.1. Les tarifs mensuels pour la fourniture de service de télécommunication sont exigés d'avance du CLIENT et sont payables le 20<sup>ième</sup> jour de chaque mois précédent la fourniture du service. Pour tout compte en souffrance, un intérêt à taux composé de 3 % par mois est imputé au compte du CLIENT.
- 6.2. À moins que RADIOACTIF ne reçoive un avis par écrit dans les dix (10) jours suivant l'envoi d'une facture ou d'un avis, ce dernier est présumé exact et accepté par le CLIENT.
- 6.3. Le CLIENT s'engage à acquitter des frais de 2,00 \$ par envois pour les lettres et autres documents expédié par poste (aucun frais par courriel).
- 6.4. Le CLIENT s'engage à acquitter des frais de 5,00 \$ pour tous les paiements retournés pour provisions insuffisantes.
- 6.5. Le CLIENT s'engage à acquitter des frais de 60,00 \$ pour tous paiements contesté auprès de Visa ou Mastercard.
- 6.6. Le CLIENT s'engage à acquitter des frais de 20,00 \$ pour les changements de forfait à la même adresse ou les changements de personne responsable au compte
- 6.7. Le CLIENT s'engage à acquitter des frais de 90,00 \$ pour le diagnostic d'un problème qui est situé à l'intérieur du réseau sous la responsabilité du client suite à l'ouverture d'un billet de dérangement.
- 6.8. Le CLIENT s'engage à payer des frais de 20\$ pour toute demande d'annulation du service avant que l'installation soit complétée si l'annulation est demandé par le CLIENT ou est causé par l'absence de collaboration du CLIENT (exemple : CLIENT non présent lors de la visite d'un technicien, ce qui empêche de compléter l'installation)
- 6.9. Le CLIENT s'engage à acquitter des frais d'un maximum de 300,00 \$ pour l'envoi de son compte à une agence de recouvrement.
- 6.10. Le CLIENT peut payer plusieurs mois d'avance. Tous les paiements reçus seront appliqués en entier sur son compte et le montant créditeur sera diminué au fur et à mesure de la livraison des services par RADIOACTIF. Le 5e jour du mois, le service est présumé rendu pour l'ensemble du mois.
- 6.11. Si RADIOACTIF omet de facturer des frais ou facture des frais insuffisants, vous ne serez pas tenu de payer les frais omis ou sous-facturés sauf si :
  - 6.11.1. Dans le cas de frais périodiques, le montant approprié vous est facturé au cours de la période d'un (1) an suivant la date où les frais ont été engagés;
  - 6.11.2. Dans le cas de frais non périodiques, le montant approprié vous est facturé durant une période de 150 jours à partir de la date où les frais ont été engagés.

## **7. Utilisation d'équipement loué**

- 7.1. Le CLIENT s'engage à utiliser l'équipement avec soin, prudence et diligence. Il ne doit pas le modifier ou l'altérer. De plus, il doit s'assurer de le maintenir en bon état de fonctionnement.
- 7.2. Le CLIENT s'engage à assurer l'équipement loué contre les dommages ou les altérations (incluant la perte et le vol) que pourraient subir ses équipements. Le CLIENT doit maintenir cette assurance pour toute la durée de la présente convention.
- 7.3. En cas de perte, vol, altérations ou dommages de l'équipement, le CLIENT s'engage à payer à RADIOACTIF : le coût d'achat, la valeur de remplacement ou les réparations nécessaires pour remettre l'équipement loué dans un état de bon fonctionnement au choix de RADIOACTIF.
- 7.4. En cas de défectuosité d'un équipement loué, seul RADIOACTIF est autorisé à en faire la vérification et la réparation.

## **8. Fermeture de compte**

- 8.1. Toute demande de fermeture de compte doit être faite par écrit. Le CLIENT peut utiliser le formulaire à cette fin dans la section Espace Client du site de RADIOACTIF. Le client peut également envoyer un courriel à l'adresse [info@radioactif.ca](mailto:info@radioactif.ca) ou une lettre par courrier postal. Toute demande reçue avant le 10 du mois sera effective pour le dernier jour du mois, sinon la fermeture sera effective le 15 du mois suivant. Le CLIENT est responsable du service jusqu'à la date effective de fermeture et doit donc acquitter toutes sommes dues jusqu'à cette date.
- 8.2 En cas de fermeture d'un compte pour lequel un solde est créditeur, le remboursement du solde créditeur sera envoyé au CLIENT dans les quarante (40) jours suivant la date effective de fermeture. Aucun intérêt ne sera versé sur les soldes créditeurs.
- 8.3 Le CLIENT doit retourner tout équipement en location dans les 15 jours suivant la date de fermeture si les équipements ne sont pas retournés ils seront présumés avoir été achetés par le client au prix d'achat d'un équipement neuf en vigueur à la date de fermeture du compte ce montant devient exigible immédiatement. Les frais de retours sont au frais du CLIENT.
- 8.4 Le CLIENT doit désinstaller tout logiciel pour lesquels il ne paie plus le service. RADIOACTIF peut demander au CLIENT de fournir une preuve de désinstallation des logiciels (par exemple de fournir une copie écran de la liste des programmes installés sur l'ordinateur du CLIENT ou autre preuve équivalente selon RADIOACTIF).
- 8.5 Le CLIENT est responsable de tout solde en date de fermeture de son compte et ce solde est exigible à la date de fermeture. Tout paiement en retard est sujet à des frais administratifs et des frais d'intérêt.
- 8.6 Tout solde impayé de plus de 60 jours peut être transféré sans autre préavis à une agence de recouvrement, des frais de gestion de dossier d'un maximum de 300\$ seront ajoutés au solde avant le transfert à l'agence de recouvrement.

## **9. Divers**

- 9.1. Le CLIENT confirme que les renseignements personnels et/ou corporatifs qu'il a donnés à RADIOACTIF sont exacts et s'engage à aviser RADIOACTIF de toutes modifications. Le CLIENT autorise RADIOACTIF à obtenir de l'information sur la solvabilité ou le crédit du CLIENT et à conserver cette information dans son dossier.
- 9.2. Les présentes conditions peuvent être révisées de temps en temps. La version officielle des présentes se trouve sur le site Internet de RADIOACTIF. En cas de conflit entre les présentes et la version sur le site Internet, cette dernière est présumée comme exacte. Le CLIENT accepte d'avance d'être lié par les modifications futures des présentes.
- 9.3. Dans l'éventualité où un tribunal jugerait qu'une disposition de la présente convention est nulle ou invalide, elle sera réputée dissociable et le présent contrat et ses dispositions garderont leur effet et lieront les parties comme si la disposition en cause n'avait jamais été inscrite.